




AVOIR UN BON COLOSTRUM ET EN FAIRE BÉNÉFICIER LE VEAU

	Donner des repères sanitaires et alimentaires pour avoir le meilleur colostrum possible.	03/09/2020 - 04/12/2020	Saint-Lô
		08/09/2020 - 11/12/2020	Romagny
		09/09/2020 - 26/11/2020	Valognes
		04/11/2020 - 07/01/2021	Valognes
	Formation sur 2 demi-journées.	06/11/2020 - 12/01/2021	Saint-Lô
	27/11/2020 - 19/01/2021	Avranches	


BIEN MAÎTRISER L'ÉLEVAGE DES GÉNISSES DE LA NAISSANCE AU VÊLAGE

	Formation sur 2 jours.	03/02/2021 - 03/03/2021	Valognes
		05/02/2021 - 05/03/2021	Saint-Lô
		24/02/2021 - 24/03/2021	Romagny

NUTRITION : NOUVEAUTÉS DE LA RECHERCHE

	Nouveau système de calcul INRA 2018.	26/11/2020	Saint-Lô
	Nouvelles normes des analyses fourrages.	03/12/2020	Saint Hilaire du Harcouet
	Formation sur 1 journée.		

SOIGNER AUTREMENT PAR DES MÉTHODES ALTERNATIVES

	Initiations	29/10/2020 - 08/12/2020	Avranches
	Formation sur 2 jours.	03/11/2020 - 17/12/2020	Saint-Lô
		10/11/2020 - 22/12/2020	Valognes

SOIGNER AUTREMENT : PERFECTIONNEMENT

	Santé des veaux.	26/01/2021 - 16/03/2021	Avranches
	Formation sur 2 jours.		
	Qualité du lait	28/01/2021 - 09/03/2021	Saint Come du Mont
	Formation sur 2 jours.		
	Bien-être animal	19/11/2020 - 19/01/2021	Romagny
	Formation sur 2 jours.		
	Acupuncture.	15/12/2020 - 24/02/2021	Lieu à définir dans le BOCAGE
	Formation sur 2 jours.	16/12/2020 - 25/02/2021	Lieu à définir dans la BAIE

Participer à une formation vous permet d'avoir une attestation de formation qui vous sera délivrée 1 mois après la fin de formation, celle-ci vous permet de bénéficier de 2 choses :

- **un crédit d'impôt** : tout chef d'entreprise au régime du bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il va en formation. Celui-ci est calculé sur la base du SMIC horaire dans la limite de 40 heures par an (env 70€ pour 7h).
- **une aide financière** : pour se faire remplacer : vous avez le droit à 10 jours/an (12 jours pour les JA) avec une participation de 70€/jour de formation à faire valoir dans un délai de 3 mois après la fin de formation. Renseignements auprès du Service de remplacement de votre département :

Calvados : 02 31 70 25 77 ; Eure : 02 32 28 67 56 ; Manche : 02 33 06 49 36 ; Seine-Maritime : 02 35 59 62 62

- Pour plus d'informations retrouvez notre catalogue de formations sur notre site : www.littoral-normand.fr par téléphone auprès de votre conseiller ou à notre service client au 02 31 46 84 09
- Pour vous inscrire contactez votre conseiller ou envoyer un mail à : brigitte.bernard@littoral-normand.fr ou appelez au 02 31 46 84 09